

Soutien à la trésorerie des petites stations-service

DDFIP

Présentation du dispositif

A la suite de la mise en vente à prix réduit de 10 millions de barils issus des stocks stratégiques, visant une baisse des prix à la pompe de 12 à 18 cts/L entre novembre et janvier, le Gouvernement prévoit un soutien à la trésorerie des petites stations-service indépendantes en zone rurale et des stations des départements d’Outre-mer.

Objectif : Aider les petites stations-service pour une répercussion à la pompe dès le 1^{er} novembre 2026.

Conditions d’attribution

A qui s’adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les petites stations-service indépendantes en zone rurale, ainsi que les stations-services dans les départements d’Outre-Mer.

Ces petites stations-service, dont la rotation des cuves peut être plus lente, pourront solliciter un prêt de trésorerie auprès de leur banque ou de Bpifrance, notamment via son dispositif [Prêt Boost](#).

Montant de l’aide

De quel type d’aide s’agit-il ?

L’État prend en charge les intérêts associés à ces prêts pour les stations-service éligibles, dans la limite d’un prêt pouvant atteindre 5 000 € par station.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les stations services doivent se rapprocher de leur établissement bancaire ou de Bpifrance afin d'anticiper leurs besoins de trésorerie.

Le guichet de remboursement des intérêts sera ouvert par l'ASP selon un calendrier qui sera précisé prochainement.

Sur présentation d'un contrat de prêt souscrit entre le 20 octobre et le 20 novembre 2026, toute station-service relevant du dispositif se verra rembourser par l'ASP les intérêts du prêt souscrit.

Organisme

DDFIP

Direction Départementale des Finances Publiques

- Accès aux contacts locaux

Web : annuaire.service-public.fr/...